

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
	N° DE20262708_78/513
	Du 27 Août 2026 à 18 heures 30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 24 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 3 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0	L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Florence DUSSAUT ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Gautier CASES ; Pauline DELOFFRE ; Loïc CODOU ; Florence COMTE ; Antoine GIRON Etaient absents excusés avec procuration : Sophie GIMENO pouvoir à Isabelle MAZAY, Elisabeth CRES pouvoir à Loïc CODOU ; Patrick ETIENNE pouvoir à Odile GIOVANNELLI Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -
Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement a l'association Caveirac Loisirs – section Patrimoine	

Madame Isabelle MAZAY, rapporteur, expose :

Le président de l'Association Caveirac Loisirs a sollicité le soutien financier de la commune dans le cadre de l'organisation d'un escape game, qui se déroulera au mois d'octobre au sein du temple de Caveirac et portera sur l'histoire du temple ainsi que sur le patrimoine de la commune.

Afin de soutenir l'organisation de cet évènement gratuit, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 euros.

Le rapport de Madame Isabelle MAZAY entendu,

Le Conseil Municipal
 après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association Caveirac Loisirs d'un montant de 200 euros

DIT que cette somme sera mandatée à l'article correspondant du budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,
 A Caveirac, le 31 août 2026

Le Maire
 Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
 Odile GIOVANNELLI

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>